



VOIR ET ÊTRE VU !

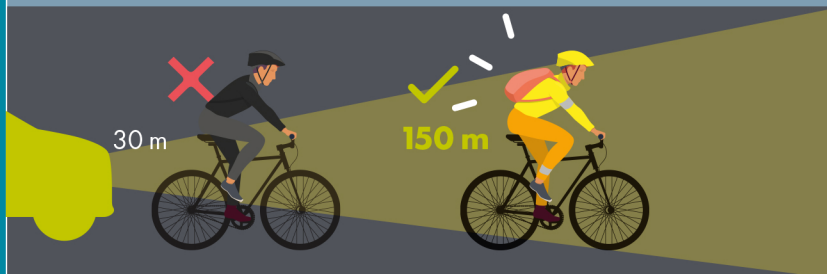
On oublie souvent que quand il fait noir, nous ne sommes pas visibles, même dans une ville quand il y a de la lumière.

Il faut se rendre visible avec des équipements adaptés.

CYCLISTES

RESTEZ VISIBLE EN PORTANT DES ACCESSOIRES RÉFLÉCHISSANTS.

Avec des accessoires réfléchissants, les cyclistes sont visibles à 150 mètres.



Le jour et la nuit, lorsque la visibilité est mauvaise, portez un gilet de haute visibilité. **C'est obligatoire hors agglomération.**

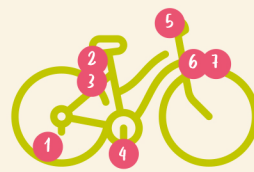
Portez un casque homologué, adapté à votre taille et correctement attaché !

Source : www.preventionroutiere.asso.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Code de la Route prévoit un certain nombre d'équipements obligatoires. Vérifiez les régulièrement, il en va de votre sécurité.

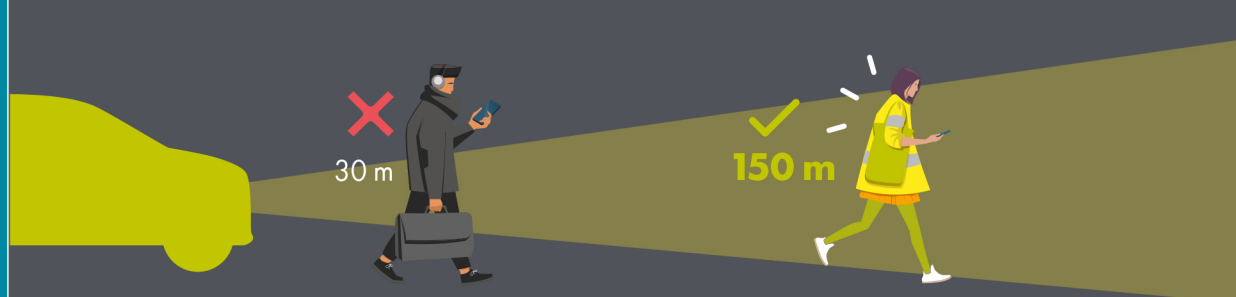
1. Dispositif réfléchissant orange sur les deux roues
2. Dispositif réfléchissant rouge
3. Feu de position rouge
4. Dispositif réfléchissant orange sur les pédales
5. Sonnette
6. Feu de position blanc ou jaune
7. Dispositif réfléchissant blanc



PIÉTONS

RESTEZ VISIBLE EN PORTANT UN ACCESSOIRE RÉFLÉCHISSANT OU DES VÊTEMENTS DE COULEUR CLAIR.

Le simple fait d'avoir sur soi un accessoire réfléchissant permet d'être vu plus tôt par les automobilistes. Dans les phares d'une voiture, les piétons sont visibles à seulement 20 mètres lorsqu'ils sont vêtus de noir.



Source : Sécurité Routière - securite-routiere.gouv.fr

TROTTINETTES ÉLECTRIQUES, MONOROUES, GYROPODES, HOVERBOARDS...

SOYEZ PRUDENT ! PENSEZ À VOTRE SÉCURITÉ MAIS AUSSI À CELLE DES AUTRES.



Il est préférable de porter un casque. Et il est obligatoire pour les moins de 12 ans (comme en vélo)

Portez un vêtement ou un équipement rétro-réfléchissant. C'est valable la nuit ou en journée lorsque la visibilité est insuffisante même en agglomération

Votre engin doit être équipé : de deux feux avant et arrière



Séparez-vous de vos casques audio et écouteurs

Votre engin doit être équipé : d'un avertisseur sonore, de freins, de dispositifs rétro-réfléchissants

Votre engin ne doit pas dépasser les 25 km/h

Source : interieur.gouv.fr

AUTOMOBILISTES

1. RALENTISSEZ À L'APPROCHE D'UN PASSAGE PIÉTON

Anticipez et ralentissez avant un passage pour piétons, surtout dans la pénombre. Vous devez être capable de vous arrêter avant le passage, car des piétons sont susceptibles de surgir.

2. VIGILANCE À L'APPROCHE D'UN PASSAGE PIÉTON.

3. CIRCULEZ LES VITRES SÈCHES ET DÉSEMBUÉES.

Les reflets masquent la présence d'un piéton.

4. RESTEZ DISTANT.

Écartez-vous au moins d'un mètre des trottoirs pour la sécurité des piétons et des cyclistes.

1 MÈTRE

5. RESPECTEZ LA PRIORITÉ AUX PIÉTONS.

Lorsque vous approchez d'un passage pour piétons, cédez le passage au piéton qui traverse ou qui est sur le point de traverser.



Source : Sécurité Routière / www.securite-routiere.gouv.fr



VOUS VOULEZ EN SAVOIR + ?

Retrouvez-nous sur le blog jobdevie.fr ou flashez le QR Code.